

Procédure d'enregistrement des contribuables Tenue de registre

Modification des limites du district de la Société de développement commercial Centre-Ville de Québec

AUX PERSONNES TENANT UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE DANS LE TERRITOIRE DONT L'AJOUT EST PROPOSÉ ET DÉCRIT À LA REQUÊTE :

AVIS est par la présente donné qu'une requête a été présentée au conseil de la Ville de Québec, le 6 octobre 2026, en vue de la modification des limites du district de la société de développement commercial connue sous le nom de : ***Société de développement commercial Centre-Ville de Québec.***

En vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tous les contribuables qui tiennent un établissement d'entreprise dans le territoire dont l'ajout est projeté ont le droit de demander, par la signature du registre, que la requête fasse l'objet d'un scrutin. La description du territoire visé ainsi qu'une carte figurent au présent avis.

Ce registre sera ouvert le mardi 3 novembre 2026, de 9 h à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 2, rue des Jardins à Québec afin de recevoir la signature des contribuables qui s'opposent à la modification des limites du district de la Société.

Le nombre requis de signatures pour qu'un scrutin ait lieu est de **53**. À défaut d'obtenir ce nombre de signatures, la requête sera réputée approuvée par les contribuables qui tiennent un établissement d'entreprise dans le territoire dont l'ajout est projeté.

Si la requête est approuvée, le conseil de la Ville pourra autoriser la modification des limites du district. Dans cette éventualité, tous les contribuables qui tiennent un établissement dans le district ainsi modifié seront réputés être membres de la Société, laquelle pourra leur imposer une cotisation.

Le contribuable ou son représentant lorsqu'il s'agit d'un contribuable qui n'est pas une personne physique, c'est-à-dire s'il s'agit d'une personne morale (par exemple : une compagnie) ou qui est un regroupement de plusieurs personnes physiques (par exemple : une société en nom collectif), doit, avant de signer le registre en y inscrivant ses nom, adresse et qualité, s'identifier à la satisfaction du responsable du registre. Il doit établir son identité en présentant une pièce d'identité valide autorisée, telle que sa carte d'assurance-maladie, son permis de conduire ou son passeport canadien.

Toute personne qui désire signer le registre à titre de représentant d'une personne morale (par exemple : une compagnie) doit avoir été désignée, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution. À défaut de produire une résolution, elle ne pourra pas signer le registre.

Toute personne qui désire signer le registre à titre de copropriétaire d'un établissement d'entreprise détenu par deux personnes physiques ou plus, doit être désignée, parmi eux, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires. À défaut de produire une procuration, elle ne pourra pas signer le registre.

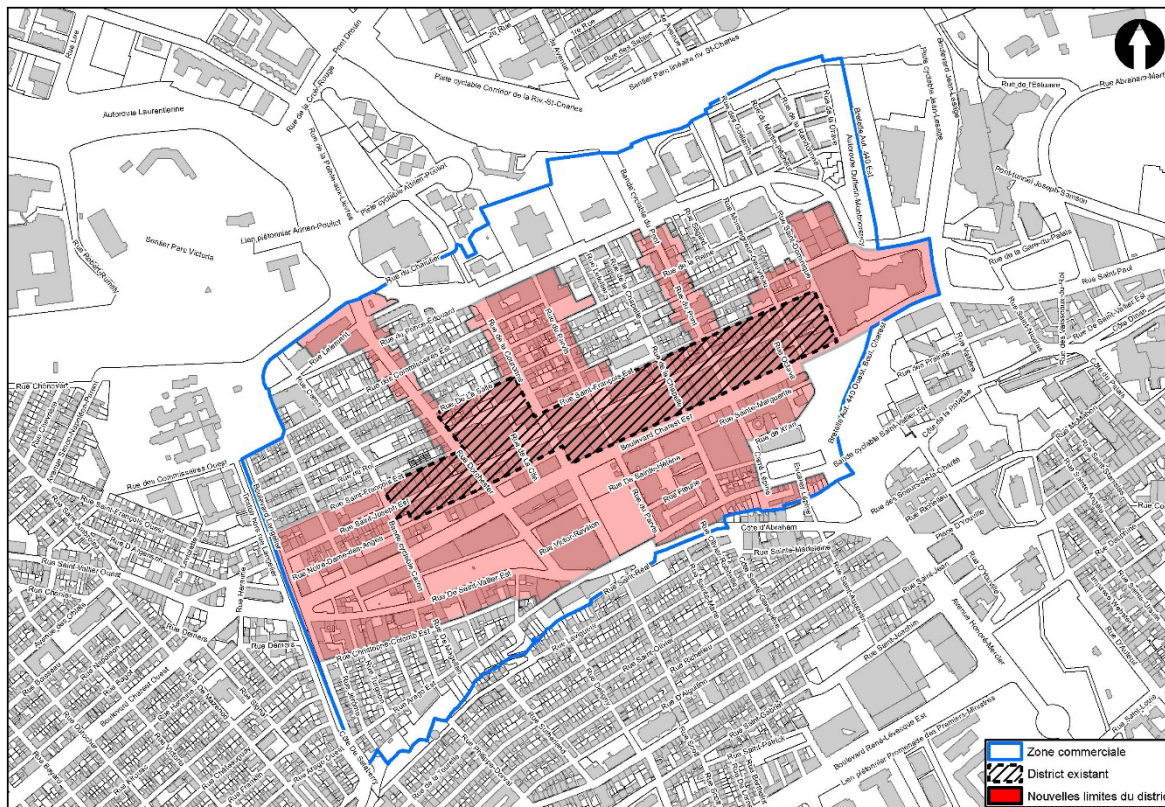
Le résultat du registre sera annoncé après 19 heures, le mardi 3 novembre 2026, à l'hôtel de ville sis au 2, rue des Jardins à Québec.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Le territoire concerné est illustré sur le plan joint au présent avis.

Limite ouest : boulevard Langelier (excluant les adresses impaires) entre les rues Saint-François Est et Christophe-Colomb Est; rue Dorchester entre les rues Saint-François Est et Saint-Anselme.	Limite nord : rue Saint-François Est (excluant les adresses paires) entre le boulevard Langelier et la rue Dorchester; rue de la Salle entre les rues Dorchester et de la Couronne; rue du Prince-Édouard entre les rues de la Couronne et du Parvis; rue Saint-François Est entre les rues du Parvis et du Pont, rue du Pont entre les rues Saint-François Est et du Prince-Édouard; rue du Roi entre les rues Monseigneur-Gauvreau et Saint-Dominique; rue de la Reine entre les rues Saint-Dominique et Saint-Roch.
Limite est : carré Lépine et rue de Xi'an; boulevard Jean-Lesage et rue Saint-Roch entre le boulevard Charest Est et la rue de la Reine	Limite sud : rue Christophe-Colomb Est (excluant les adresses impaires) entre le boulevard Langelier et la rue Dorchester; rue Arago Est de la rue Dorchester jusqu'à la bretelle de l'Autoroute 440 Ouest; boulevard Charest Est entre la rue Monseigneur-Gauvreau et le boulevard Jean-Lesage.

Agrandissement du territoire de la SDC Centre-Ville



Québec, le 15 octobre 2026.

L'assistante-greffière de la Ville,

Myriam Pellerin, avocate